



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 12 décembre 2023 à 19h33, à laquelle sont présents, monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

- 1- Adoption de l'ordre du jour;
- 2- Informations aux citoyens et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;
- 3- Approbation des procès-verbaux;
- 4- Entérinement – Registre des chèques;
- 5- Avis de motion de règlements et dépôt de projets de règlements :
 - a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1841-23 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégataires;
 - b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1842-23 abrogeant le règlement numéro 1806-23 prohibant l'accès à certaines voies publiques;
- 6- Adoption de seconds projets de règlements :
 - a) Adoption du second projet de règlement numéro 1835-23 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier les hauteurs pour la zone MS-301;
 - b) Adoption du second projet de règlement numéro 1836-23 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier la terminologie, les revêtements extérieurs, les normes de bâtiments accessoires, les normes d'affichage et les accès à une construction souterraine;



No de résolution
ou annotation

- c) Adoption du second projet de règlement numéro 1837-23 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17, afin d'ajouter des dimensions pour les lots desservis en zone agricole permanente;

7- Adoption de règlements :

- a) Adoption du règlement numéro 1002E-23 modifiant le règlement numéro 1002-98 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin de prohiber la circulation des camions et véhicules outils sur la montée Griffin et le chemin Saint-François-Xavier;
- b) Adoption du règlement numéro 1010-01-23 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin de modifier les dispositions concernant le tir par arme;
- c) Adoption du règlement numéro 1838-23 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de mettre à jour et réviser certains tarifs;
- d) Adoption du règlement numéro 1839-23 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal, afin de modifier la terminologie et les frais;
- e) Adoption du règlement numéro 1840-23 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 5 000 000 \$;

8- Contrats et ententes :

- a) Autorisation de signatures – Entente de développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications – Avenant – Projet du centre d'interprétation dédié à la mise en valeur culturelle et historique du Château d'eau;
- b) Autorisation de signatures – Lettre d'entente entre la Ville de Saint-Constant et l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) – Programme Biblio-jeux;
- c) Autorisation de signatures – Contrat entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Saint-Constant – Entretien d'été des Routes 132 et 209;
- d) Octroi de contrat de gré à gré – Fourniture de services professionnels en cybersécurité;
- e) Octroi de contrat de gré à gré – Implantation et intégration d'un nouveau portail citoyen de la Ville;
- f) Modifications de contrat – Travaux de construction d'un nouveau terrain de baseball à la base de plein air – 2021GÉ18-AOP;
- g) Adhésion et octroi de contrat au Regroupement d'achat micro-ordinateur, portable, serveur et tablette du Centre d'acquisition gouvernemental;



No de résolution
ou annotation

- h) Entérinement – Octroi de divers contrats d'assurance de dommages – Blocs A, B et C – Termes 2023-2024 (bloc A et C) et 2024-2025 (bloc B);
 - i) Résiliation de bail commercial – 9393-3802 Québec inc. (Marché de Véro);
- 9- Soumissions :
- a) Soumissions – Travaux d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices – 2023TP25-AOP;
 - b) Soumissions – Services professionnels pour l'aménagement de terrains sportifs et de stationnements – 2023UAT08-DSP-SP;
 - c) Soumissions – Fourniture et livraison de modules de jeux au pôle culturel et sportif – 2023UAT14-AOP;
- 10- Mandat;
- 11- Dossier juridique;
- 12- Ressources humaines :
- a) Création d'un poste de spécialiste en approvisionnement – Service des affaires juridiques et du greffe;
 - b) Probation au poste de chef de division – Cour municipale et greffière au Service des affaires juridiques et du greffe;
 - c) Création et nomination – Conseiller en communications – Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens;
 - d) Embauche au poste de directrice des finances et trésorière - Service des finances;
- 13- Gestion interne :
- a) Réception provisoire des travaux – Travaux de remplacement de la conduite pluviale de 525 mm sur la rue de l'Église – 2022GÉ20-AOP;
 - b) Dépôt et adoption du rapport de vérification de l'optimisation des ressources – Processus de gestion des événements;
 - c) Nomination du maire suppléant;
 - d) Comités de la Ville;
- 14- Gestion externe :
- a) Aide financière – Reconnaissance et soutien à l'excellence;
 - b) Reconnaissance d'un organisme – Association d'arts visuels du Grand Châteauguay;



No de résolution
ou annotation

- c) Adoption du budget 2024 et paiement de la quote-part – Régie intermunicipale de police Roussillon;
 - d) Approbation du budget 2024 et du paiement de la quote-part - Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
 - e) Paiement de la quote-part – Municipalité régionale de comté de Roussillon pour l'année 2024;
 - f) Adoption du budget 2024 et paiement de la quote-part – Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL);
 - g) Paiement de la quote-part provisoire – Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
 - h) Approbation – Programmation partielle dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 et abrogation de la résolution numéro 606-11-23;
- 15- Demandes de la Ville :
- a) Approbation des dépenses – Subvention du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Sanguinet;
 - b) Demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 1;
- 16- Recommandation de la Ville;
- 17- Dépôt de documents;
- 18- Demande de dérogation mineure;
- 19- Demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :
- a) Demande de PIIA numéro 2023-00097 – 380, Route 132, local 240;
 - b) Demande de PIIA numéro 2023-00109 – 210, rue Sainte-Catherine, local 101;
- 20- Demande d'usage conditionnel;
- 21- Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :
- a) Adoption du premier projet de résolution – Demande de PPCMOI numéro 2023-00068 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 239, rue Saint-Pierre;
- 22- Période de questions;
- 23- Levée de la séance.



No de résolution
ou annotation

622-12-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

- en retirant le point suivant :

15-b) Demande d'aide financière – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 1;

- en ajoutant les points suivants :

8-j) Autorisation de paiement – Ajustement – Acquisition de livres pour l'année 2023;

13-e) Signalisations diverses;

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

623-12-23

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire le procès-verbal du 21 novembre 2023.

Que ce procès-verbal soit approuvé, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

624-12-23

ENTÉRINEMENT – REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois de novembre 2023 se chiffrant à 5 178 430,88 \$, tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 1^{er} décembre 2023.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENTS ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1589-18, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1378-12, AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AUX DÉLÉGATAIRES

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1841-23 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégataires.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1841-23 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégataires.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1842-23 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1806-23 PROHIBANT L'ACCÈS À CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Avis de motion est donné par monsieur David Lemelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1842-23 abrogeant le règlement numéro 1806-23 prohibant l'accès à certaines voies publiques.

Monsieur David Lemelin dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1842-23 abrogeant le règlement numéro 1806-23 prohibant l'accès à certaines voies publiques.



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DE SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS :

625-12-23

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1835-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE
MODIFIER LES HAUTEURS POUR LA ZONE MS-301

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1835-23 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier les hauteurs pour la zone MS-301, tel que soumis à la présente séance.

626-12-23

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1836-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17, AFIN DE
MODIFIER LA TERMINOLOGIE, LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS, LES
NORMES DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES, LES NORMES D'AFFICHAGE
ET LES ACCÈS À UNE CONSTRUCTION SOUTERRAINE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1836-23 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17, afin de modifier la terminologie, les revêtements extérieurs, les normes de bâtiments accessoires, les normes d'affichage et les accès à une construction souterraine, tel que soumis à la présente séance.

627-12-23

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1837-23
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1529-17, AFIN
D'AJOUTER DES DIMENSIONS POUR LES LOTS DESSERVIS EN ZONE
AGRICOLE PERMANENTE

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1837-23 modifiant le règlement de lotissement numéro 1529-17, afin d'ajouter des dimensions pour les lots desservis en zone agricole permanente, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

628-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002E-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-98 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS AFIN DE PROHIBER LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS SUR LA MONTÉE GRIFFIN ET LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1002E-23 modifiant le règlement numéro 1002-98 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin de prohiber la circulation des camions et véhicules outils sur la montée Griffin et le chemin Saint-François-Xavier, tel que soumis à la présente séance.

629-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE TIR PAR ARME

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1010-01-23 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin de modifier les dispositions concernant le tir par arme, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

630-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1838-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1234-07 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE DE SAINT-CONSTANT AFIN DE METTRE À JOUR ET RÉVISER CERTAINS TARIFS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1838-23 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de mettre à jour et réviser certains tarifs, tel que soumis à la présente séance.

631-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1839-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1525-16 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL, AFIN DE MODIFIER LA TERMINOLOGIE ET LES FRAIS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1839-23 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal, afin de modifier la terminologie et les frais, tel que soumis à la présente séance.



No de résolution
ou annotation

632-12-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1840-23 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (TRAVAUX RELATIFS AUX PARCS ET ESPACES VERTS) ET UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, avis de motion du présent règlement a été donné

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 21 novembre 2023, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1840-23 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 5 000 000 \$, tel que soumis à la présente séance.

CONTRATS ET ENTENTES :

633-12-23

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ENTRE LA VILLE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – AVENANT – PROJET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DÉDIÉ À LA MISE EN VALEUR CULTURELLE ET HISTORIQUE DU CHÂTEAU D'EAU

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu une entente de développement culturel triennal avec la Ville en lien avec le projet de centre d'interprétation dédié à la mise en valeur culturelle et historique du Château d'eau;

CONSIDÉRANT que cette entente se termine à la fin décembre 2023 et qu'il y a lieu de prolonger;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant permettant de prolonger l'entente de développement culturel ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Que la Ville de Saint-Constant confirme son engagement à payer sa part pour la réalisation des différentes phases du projet du centre d'interprétation dédié à la mise en valeur culturelle et historique du Château d'eau, soit l'équivalent de l'investissement du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

De reporter les sommes nécessaires à la réalisation du projet au budget 2024 et de réaliser le projet d'ici la fin de l'année 2024.

634-12-23

AUTORISATION DE SIGNATURES – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC (ABPQ) – PROGRAMME BIBLIO-JEUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant veut promouvoir et encourager la stimulation du langage des enfants âgés entre 6 mois et 12 ans;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la chef de division – Bibliothèque ou la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et la Ville de Saint-Constant pour l'adhésion au programme BIBLIO-JEUX pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

L'adhésion au programme pour les années 2024 à 2026 comprend une cotisation annuelle de base de 169,73 \$ et une cotisation annuelle de 0,0078 \$ par habitant.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024, 2025 et 2026 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-770-00-677).

635-12-23

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONTRAT ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE ET LA VILLE DE SAINT-CONSTANT – ENTRETIEN D'ÉTÉ DES ROUTES 132 ET 209

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, la directrice du Service du développement durable et de l'hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'un montant total à forfait (dossier numéro 2902-24-PZ02) entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Saint-Constant concernant l'entretien d'été des Routes 132 et 209, pour la saison 2024 ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Cette entente prévoit notamment que le ministère des Transports et de la Mobilité durable s'engage à payer à la Ville de Saint-Constant, un montant de 9 672 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'entretien d'été des Routes 132 et 209.

636-12-23

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN CYBERSÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourageant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels en cybersécurité;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi d'un contrat de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels en cybersécurité à Précicom technologies inc., au prix soumis pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 et conformément à la proposition reçue datée du 4 décembre 2023.

La valeur de ce contrat est de 94 585,41 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années 2024 et 2025 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-190-00-452).



No de résolution
ou annotation

637-12-23

**OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – IMPLANTATION ET
INTÉGRATION D'UN NOUVEAU PORTAIL CITOYEN DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour le déploiement d'un nouveau portail citoyen de la Ville;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi d'un contrat de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour l'implantation et l'intégration d'un nouveau portail citoyen de la Ville à Blanco, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, le tout aux conditions prévues à la proposition numéro 1058 datée du 10 novembre 2023.

La valeur de ce contrat est de 89 287,79 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour les années 2024, 2025 et 2026 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-190-00-452).



No de résolution
ou annotation

638-12-23

MODIFICATIONS DE CONTRAT – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERRAIN DE BASEBALL À LA BASE DE PLEIN AIR – 2021GÉ18-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 070-02-23 « Soumissions – Travaux de construction d'un nouveau terrain de baseball à la base de plein air – 2021GÉ18-AOP », la Ville a octroyé à Construction Morival Ltée, le contrat pour les travaux de construction d'un nouveau terrain de baseball à la base de plein air, et ce, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés pour une valeur approximative de 1 586 655,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité ne peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions, sauf dans le cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter du drainage supplémentaire pour l'arrière-champ afin d'améliorer l'évacuation de l'excédent d'eau de pluie;

CONSIDÉRANT que selon le chargé de projets les travaux supplémentaires constituent un accessoire et ne changent pas la nature des travaux initiaux;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications, telles que soumises à la présente séance, au contrat, octroyé par la résolution numéro 070-02-23 et d'autoriser le paiement des coûts supplémentaires à Construction Morival Ltée dans le cadre du contrat pour les travaux de construction d'un nouveau terrain de baseball à la base de plein air (projet 2021GÉ18-AOP) pour un montant de 82 763,61 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique, le directeur adjoint – Bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-737-10-391.

639-12-23

ADHÉSION ET OCTROI DE CONTRAT AU REGROUPEMENT D'ACHAT MICRO-ORDINATEUR, PORTABLE, SERVEUR ET TABLETTE DU CENTRE D'ACQUISITION GOUVERNEMENTAL

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) offre un regroupement d'achat pour l'acquisition de micro-ordinateurs, de portables, de serveurs et de tablette électronique (2024-8080-50);



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisition gouvernemental une entente pour l'approvisionnement regroupé en biens ou services;

CONSIDÉRANT qu'en participant au regroupement d'achat, la Ville :

- 1° confie au Centre d'acquisitions gouvernementales (« CAG ») le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale;
- 2° déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;
- 3° s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;
- 4° s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe 3° auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;
- 5° s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;
- 6° s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;
- 7° s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;
- 8° déclare, dans le cas d'un contrat qui concerne un projet en ressources informationnelles, avoir respecté toutes les obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et avoir obtenu toutes les autorisations requises pour réaliser un tel projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant désire participer à cet achat regroupé d'acquisition de micro-ordinateurs, de portables, de serveurs et de tablette électronique (2024-8080-50), dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au contrat préparé par le Centre d'acquisition gouvernemental, suivant l'adoption de la présente résolution jusqu'au 16 février 2026, ainsi que pour la période du 17 février 2026 au 16 février 2027 dans l'alternative où le Centre d'acquisition gouvernemental se prévaudrait de l'option de renouvellement;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant confirme, son adhésion au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisition gouvernemental pour l'acquisition de micro-ordinateurs, de portables, de serveurs et de tablette électronique, à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'au 16 février 2026, ainsi que pour la période du 17 février 2026 au 16 février 2027 dans l'alternative où le Centre d'acquisition gouvernemental se prévaudrait de l'option de renouvellement, représentant le terme du contrat.

Que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure un contrat pour le compte d'un organisme public et aux frais de ce dernier.

Que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) mène, le cas échéant, toutes les opérations de gestion qui découlent de toute contestation formée pour ou contre lui ou un organisme public concernant la présente acquisition.

Que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) est exonéré de toute responsabilité pour le préjudice pouvant résulter de son intervention lorsqu'un organisme recourt à lui pour obtenir un bien ou un service, à moins que ce préjudice ne soit dû à sa faute intentionnelle ou à sa faute lourde ou qu'il ne résulte de son intervention dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat public.

Que la Ville de Saint-Constant reconnaît que le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) facturera un frais de gestion de 1 %, à même l'abonnement annuel des produits et services du Centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

La valeur approximative de ce contrat est de 170 000,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens, l'expert-conseil en technologies de l'information ou la chef de division des approvisionnements à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1735-22 (poste budgétaire 23-735-10-132).



No de résolution
ou annotation

640-12-23

ENTÉRINEMENT – OCTROI DE DIVERS CONTRATS D'ASSURANCE DE
DOMMAGES – BLOCS A, B ET C – TERMES 2023-2024 (BLOC A ET C)
ET 2024-2025 (BLOC B)

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner l'octroi, par l'Union des Municipalités du Québec dans le cadre du Regroupement Varennes/Sainte-Julie, des contrats pour l'achat des polices de la Ville pour son portefeuille d'assurances de dommages aux assureurs recommandés pour les périodes du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024 et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant total de 460 499,16 \$, incluant les taxes, les frais de courtage et les quotes-parts, le tout conformément au rapport et documents préparés par la firme Fidema Groupe conseils Inc. et d'en autoriser le paiement.

D'autoriser le paiement du bloc A - Assurances des biens, bris des équipements et délits au montant de 153 226,75 \$, incluant les taxes applicables et les frais de courtage.

D'autoriser le paiement du bloc B - Assurances responsabilité au montant de 207 486,65 \$, incluant les taxes applicables et les frais de courtage.

D'autoriser le paiement du bloc C - Assurance automobile des propriétaires au montant de 33 706,76 \$, incluant les taxes applicables.

D'autoriser également le paiement de la quote-part dans la franchise collective pour l'assurance des biens de 23 465 \$.

D'autoriser également le paiement de la quote-part dans la franchise collective pour l'assurance responsabilité civile de 42 620 \$.

D'autoriser le paiement des frais de courtage inclus dans les montants, le cas échéant, en vertu de l'entente du Regroupement d'assurance en vigueur.

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe du Service des Affaires juridiques et du greffe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense en 2023 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-420.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour l'année 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-190-00-420).



No de résolution
ou annotation

641-12-23

RÉSILIATION DE BAIL COMMERCIAL – 9393-3802 QUÉBEC INC. (MARCHÉ DE VÉRO)

CONSIDÉRANT que le Locataire 9393-3802 Québec inc. a été en défaut à trois (3) reprises ou plus de payer à échéance son loyer dû;

CONSIDÉRANT que la Ville peut résilier le bail à sa seule et entière discrétion dans une telle situation;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De résilier le bail intervenu entre 9393-3802 Québec inc. (Marché de Véro) et la Ville de Saint-Constant pour la location des suites 102 et 103 de l'édifice situé au 117, rue Saint-Pierre, et ce, rétroactivement au 30 novembre 2023.

De transmettre au locataire la présente résolution, laquelle représente l'avis au locataire requis par les dispositions du bail.

642-12-23

AUTORISATION DE PAIEMENT – AJUSTEMENT – ACQUISITION DE LIVRES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 204-04-23 autorisant la Ville à acquérir des livres auprès de la Librairies Boyer Ltée pour une somme approximative de 75 100 \$, incluant la taxe sur les produits et services de 5 %;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 204-04-23 permettait que les sommes résiduelles au budget soient dirigées chez les librairies au courant de l'année selon les besoins;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement d'un montant de 14 069,21 \$ taxes nettes, à Librairies Boyer Ltée, à titre de somme supplémentaire permettant de poursuivre l'achat de livres, dans le cadre du contrat pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque pour l'année 2023.

D'autoriser la chef de Division – Bibliothèque ou la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les postes budgétaires 02-770-00-671, 02-770-00-675, 02-770-00-674, 02-770-00-676, 02-770-00-677, 02-770-00-678, 02-770-00-679- 02-770-00-680 et 02-770-00-681.



No de résolution
ou annotation

SOUSSIONS :

643-12-23

SOUSSIONS – TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'INSPECTION ET DE RÉPARATION DES GÉNÉRATRICES – 2023TP25-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour des travaux d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT que, pour les années en options, sur demande écrite, 60 jours avant la fin du contrat, la Ville doit aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut de l'une de ses options de renouvellement et que, dans l'affirmative, les conditions financières, les garanties et les modalités décrites dans l'appel d'offres 2023TP25-AOP s'appliqueront dans son entièreté à ces années d'options;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Lot 1 – Bâtiments

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS TAXES INCLUSES		
	Contrat initial Lot 1	Option de prolongation no. 1	Option de prolongation no. 2
Gestion Imm-Tech inc.	61 270,18 \$	21 184,14 \$	21 184,14 \$
Les entreprises électriques L.M. inc.	59 289,16 \$	21 608,40 \$	22 189,03 \$
Entreprises électriques Nadco inc (Marindustriel)	62 819,14 \$	21 864,03 \$	22 451,92 \$
Av-tech inc.	Aucun bordereau de soumission déposé avec la soumission		

Lot 2 – Stations de pompage

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS TAXES INCLUSES		
	Contrat initial Lot 2	Option de prolongation no. 1	Option de prolongation no. 2
Gestion Imm-Tech inc.	41 161,05 \$	16 148,24 \$	16 148,24 \$
Les entreprises électriques L.M. Inc.	59 830,69 \$	22 870,83 \$	23 469,85 \$
Entreprises électriques Nadco inc (Marindustriel)	49 139,73 \$	18 615,97 \$	19 103,67 \$

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Av-tech inc. a été rejetée pour non-conformité;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Nadco Électrique inc. a été rejetée pour des motifs de non-conformité;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour des travaux d'entretien, d'inspection et de réparation des génératrices (lots 1 et 2), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gestion Imm-Tech inc., aux prix forfaitaires, unitaires et aux taux horaires soumissionnés pour une durée de trois (3) ans. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2023TP25-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative totale de ce contrat est de 102 431,23 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service du développement durable et de l'hygiène du milieu à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2023 soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires 02-230-20-541 et 02-415-00-528.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024, 2025 et 2026 soient réservées à même le budget de l'année visée (des postes budgétaires 02-230-20-541 et 02-415-00-528).

644-12-23

SOUSSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS ET DE STATIONNEMENTS – 2023UAT08-DSP-SP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour des services professionnels pour l'aménagement de terrains sportifs et de stationnements;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) (taxes incluses)
MLC Associés Inc.	228 570,30 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	254 037,26 \$
Équipe Laurence Inc.	378 267,75 \$
Shellex Groupe Conseil Inc.	Non admissible

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire, après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de 70 points et plus, et où le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final serait l'adjudicataire dudit contrat;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants (résolution numéro 249-05-23) :

- Présentation du soumissionnaire et expérience dans des mandats similaires;
- Chargé de projet;
- Équipe de projet;
- Surveillant de chantier;
- Compréhension, méthodologie et échéancier du mandat;

CONSIDÉRANT qu'après avoir procédé à l'évaluation qualitative des soumissions lors d'un comité de sélection, la soumission déposée par Shellex Groupe Conseil inc. n'a pas obtenu un pointage intérimaire permettant de procéder à l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix soumis;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont atteint un pointage intérimaire permettant l'ouverture de l'enveloppe de prix soumis et ayant obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Pointage final
MLC Associés Inc.	5,33
GBI Experts-Conseils Inc.	4,94
Équipe Laurence Inc.	3,17

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels pour l'aménagement de terrains sportifs et de stationnements, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit MLC Associés Inc., aux prix forfaitaires soumis, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2023UAT08-DSP-SP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 228 570,30 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique ou le directeur adjoint – Aménagement du territoire et du développement économique et la chargée de projets - Aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 23-737-10-394.

645-12-23

**SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MODULES DE JEUX
AU PÔLE CULTUREL ET SPORTIF – 2023UAT14-AOP**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour la fourniture et la livraison de modules de jeux au pôle culturel et sportif;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) (taxes incluses)
Atelier Go-Élan Inc.	149 941,73 \$
Tessier Récréo-Parc Inc.	185 905,38 \$
ABC récréation Québec inc.	189 064,37 \$
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	189 404,07 \$
Les Industries Simexco inc.	189 947,88 \$

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 200 points pour le pointage intérimaire, après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final se voit accorder le contrat;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants (résolution numéro 455-09-23) :

- Caractéristiques des équipements de jeu;
- Valeurs ludiques;
- Considération technique des équipements de jeu;
- Aménagement du site;
- Qualifications;
- Modalité de livraison et échéancier de projet;
- Prix.

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont obtenu respectivement le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Pointage final
Équipements Récréatifs Jambette Inc.	162,5
Atelier Go-Élan Inc.	160,5
Tessier Récréo-Parc Inc.	159,5
Les Industries Simexco inc.	144,5
ABC Récréation Québec inc.	132

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de modules de jeux au pôle culturel et sportif, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Équipements Récréatifs Jambette Inc., aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2023UAT14-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 189 404,07 \$, taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique, le directeur adjoint – Aménagement du territoire et du développement économique et la chargée de projets - Aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à transférer à cet effet la somme de 172 952 \$ du poste budgétaire 55-153-00-006 « Revenu reporté – Fonds de parc » vers le poste budgétaire 23-022-12-391 « Infrastructures parc ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 23-022-12-391.

MANDAT :

AUCUN

DOSSIER JURIDIQUE :

AUCUN

RESSOURCES HUMAINES :

646-12-23

CRÉATION D'UN POSTE DE SPÉCIALISTE EN APPROVISIONNEMENT –
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT la nature complexe des besoins du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les règles de gestion contractuelle sont de plus en plus exigeantes;

CONSIDÉRANT que la Ville grossit et que le nombre d'activités d'acquisition des biens et services notamment les processus d'appel d'offres augmente;

CONSIDÉRANT que les besoins de la division des approvisionnements, requièrent une création de poste de Spécialiste en approvisionnement au Service des affaires juridiques et du greffe;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de spécialiste en approvisionnement au Service des affaires juridiques et du greffe, à la classe 2 et aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres, et ce, en date de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-143-00-111.

647-12-23

PROBATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION – COUR MUNICIPALE ET GREFFIÈRE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

CONSIDÉRANT que suivant le Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Constant, tout employé à l'essai devient régulier après six (6) mois de travail continu au service de la Ville;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Danielle Ducharme à titre de chef de division – Cour municipale et greffière au Service des affaires juridiques et du greffe est terminée et que la Ville est satisfaite de son travail;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Danielle Ducharme à titre d'employée régulière au poste de chef de division – Cour municipale et greffière au Service des affaires juridiques et du greffe aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres, et ce, dès l'expiration de sa période de probation.

648-12-23

CRÉATION ET NOMINATION – CONSEILLER EN COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DU SERVICE AUX CITOYENS

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer un troisième poste de Conseiller en communications au Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres, et ce, en date de la présente résolution.

De nommer, rétroactivement en date du 24 septembre 2023, madame Vanessa Fortin à titre d'employée régulière au poste de Conseiller en communications – Service des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-135-00-111.



No de résolution
ou annotation

649-12-23

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE - SERVICE DES FINANCES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 8 janvier 2024, madame Nathalie Champagne à titre d'employée à l'essai au poste de directrice des finances et trésorière au Service des finances, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Le salaire annuel sera celui de l'échelon 10 de la classe 7 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

L'employée bénéficiera de vingt (20) jours de vacances dès le 10 mai 2024.

De désigner madame Nathalie Champagne comme administratrice principale supplémentaire sur AccèsD Affaires pour les comptes Desjardins de la Ville de Saint-Constant et du compte Visa Desjardins en remplacement de madame Geneviève Pelletier.

De désigner madame Nathalie Champagne comme signataire autorisée aux comptes de Desjardins pour la Ville de Saint-Constant.

De présenter une demande pour obtenir une carte de Crédit Affaire Visa Desjardins d'une limite de 1 000 \$, au nom de la Ville de Saint-Constant, pour l'usage de madame Nathalie Champagne, Directrice des finances et trésorière, en remplacement de celle de Madame Geneviève Pelletier.

De nommer madame Nathalie Champagne à titre de représentante autorisée pour l'inscription des services en ligne clicSÉCUR pour la Ville de Saint-Constant et auprès des ministères et organismes, incluant la communication des renseignements confidentiels en remplacement de Geneviève Pelletier.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

GESTION INTERNE :

650-12-23

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE 525 MM SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – 2022GÉ20-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a octroyé, par la résolution numéro 247-05-23, le contrat pour les travaux de remplacement d'une conduite pluviale de la rue de l'Église à CBC 2010 Inc.;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une inspection a été effectuée le 27 octobre 2023 par le chargé de projets de la Ville après validation avec l'Entrepreneur et qu'aucune déficience n'a été notée;

CONSIDÉRANT que les ouvrages peuvent être reçus provisoirement étant donné que la Ville estime qu'ils sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la réception provisoire des ouvrages du contrat visant les travaux de remplacement d'une conduite pluviale de la rue de l'Église, conditionnellement à la réception de tous les documents administratifs requis.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique, le directeur adjoint - Bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat de réception provisoire des ouvrages ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

651-12-23

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES – PROCESSUS DE GESTION DES ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT que les municipalités de 10 000 à 100 000 habitants, dont fait partie la Ville de Saint-Constant, doivent s'assurer de l'optimisation de leurs ressources par l'octroi d'un mandat de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) tous les deux ans. Pour s'y conformer, la Ville a mandaté la firme Mallette afin de réaliser une VOR pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du rapport final de la VOR, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, portant sur le processus de gestion des événements de la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants pour lesquels les audits de performance sont effectués par un auditeur indépendant doivent transmettre les rapports de ces vérificateurs à la Commission municipale dans les 30 jours suivant leur dépôt au Conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du dépôt par la directrice du Service des loisirs du rapport final de la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) réalisée par la firme Mallette, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, portant sur le processus de gestion des événements de la Ville de Saint-Constant.



No de résolution
ou annotation

D'autoriser la direction générale à transmettre les résultats de cet audit de performance à la Commission municipale du Québec.

652-12-23

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que monsieur David Lemelin soit nommé maire suppléant pour la période du 13 décembre 2023 au 19 mars 2024.

653-12-23

COMITÉS DE LA VILLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer les membres citoyens et les membres du Conseil municipal faisant partie des divers Comités consultatifs de la Ville de Saint-Constant, jusqu'au 31 décembre 2024 :

Comité consultatif des activités commerciales

Membres du conseil :

- Madame Natalia Zuluaga Puyana, présidente;
- Monsieur Mario Perron, vice-président.

Membres citoyens corporatifs :

- Aristocrate fleuriste;
- Benny & co.;
- Voyages Orlando.

Comité consultatif Culturel

Membres du conseil :

- Monsieur Mario Perron, président;
- Monsieur Sylvain Cazes, vice-président.

Membres citoyens :

- Monsieur André Dugas;
- Madame Janick Ericksen;
- Madame Nathalie Migneault.



No de résolution
ou annotation

Comité de liaison avec la Régie des opérations policières

Membres du conseil :

- Madame Chantale Boudrias;
- Monsieur David Lemelin;
- Monsieur Sylvain Cazes.

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Membres du Conseil :

- Monsieur Mario Perron, président;
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président.

Membre à titre de parent d'un enfant handicapé résidant sur le territoire :

- Monsieur Frédéric Giroli;
- Madame Paula Morin.

Personne-ressource :

- Madame Nancy Côté;
- Madame Véronica Ramirez.

Membre citoyen :

- Madame Karine Lévesque.

Comité consultatif de l'agriculture

Membres du Conseil :

- Madame Chantale Boudrias, présidente;
- Monsieur André Camirand, vice-président.

Membres citoyens :

- Monsieur Mathieu Provost;
- Monsieur Daniel Robidoux;
- Monsieur Alexandre Fyfe;
- Monsieur Yannic Létourneau;
- Monsieur Éric Garand;
- Monsieur Jean-Paul Rivard.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif sur les finances et l'administration générale

Membres du conseil :

- Monsieur André Camirand, président;
- Madame Chantale Boudrias, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Monsieur Francis Pearson;
- Monsieur François Deragon.

Comité consultatif sur l'aménagement, le développement et la mobilité

Membres du conseil :

- Monsieur Sylvain Cazes, président;
- Monsieur Gilles Lapierre, vice-président.

Membres citoyens :

- Monsieur Jocelyn Vachet;
- Monsieur Sylvain Brossard;
- Monsieur Richard Pagé;
- Monsieur Yves Jutras;
- Madame Michèle Hamel;

Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien

Membres du conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Madame Natalia Zuluaga Puyana, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Monsieur Sylvain Brossard;
- Madame Isabelle Fournier;
- Monsieur Martial Crête;
- Madame Isabelle Bertrand;
- Madame Mélanie Germain;
- Madame Josée Godin;
- Monsieur Marc Hébert;
- Monsieur Jean-Paul Rivard.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif relatif aux aînés

Membres du conseil :

- Monsieur Gilles Lapierre, président;
- Madame Johanne Di Cesare, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Madame Louise Maher;
- Madame Lise d'Amour;
- Monsieur Alban Synott;
- Monsieur Paul Dufresne;
- Madame Céline Bilodeau;
- Madame Jeanne Charrette Rusnack;
- Madame Denise Poirier Rivard;
- Madame Sylvie St-Jean.

Comité consultatif sur la circulation et la sécurité des citoyens

Membres du conseil :

- Monsieur Gilles Lapierre, président;
- Madame Johanne Di Cesare, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Madame Sylvie Blais;
- Monsieur Jean Desrosiers;
- Monsieur Jean-François Rolland;
- Monsieur Stéphane Breton;
- Monsieur Jocelyn Vachet;
- Monsieur Alban Synott.

Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable

Membres du conseil :

- Monsieur David Lemelin, président;
- Madame Natalia Zuluaga Puyana, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Monsieur Paul Labrecque;
- Monsieur Abdoul Amar;
- Madame Bianca Bourdeau;
- Madame Annie Colerette;
- Madame Michèle Hamel;
- Monsieur Marc-Olivier Déry.



No de résolution
ou annotation

Comité consultatif d'intégration des nouveaux citoyens

Membres du conseil :

- Madame Natalia Zuluaga Puyana, présidente;
- Madame Johanne Di Cesare, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Madame Tatiana Harker;
- Madame Naouale El Yaagoubi;
- Madame Leila Amroun;
- Madame Sandra Martinez;
- Madame Véronica Ramirez;
- Monsieur Mounir Abou Atmeth;
- Madame Isabelle Gagné.

Comité consultatif et organisationnel du Marché de Noël

Membres du conseil :

- Madame Johanne Di Cesare, présidente;
- Madame Chantale Boudrias, vice-présidente.

Membres citoyens :

- Madame Denise Poirier Rivard;
- Madame Céline Bilodeau;

Comité interne SPA²

Membres du conseil :

- Madame Johanne Di Cesare;
- Madame Natalia Zuluaga Puyana.

Membres à titre d'employés :

- Chef programmes et vie communautaire à la Division des loisirs;
- Directrice des loisirs.

Comité interne sur les services techniques

Membres du conseil :

- Monsieur Mario Perron;
- Monsieur Gilles Lapierre.

Membres à titre d'employés :

- Représentant des travaux publics;
- Directrice du développement durable et de l'hygiène du milieu.



No de résolution
ou annotation

Comité interne sur la Reconnaissance des Grands citoyens

Membres du conseil :

- Monsieur David Lemelin;
- Monsieur Mario Perron;
- Madame Johanne Di Cesare;
- Madame Natalia Zuluaga Puyana.

Comité interne sur la sécurité civile

Membre du conseil :

- Monsieur Jean-Claude Boyer.

Membres à titre d'employés :

- Directrice générale;
- Directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique;
- Directrice du Service du développement durable et de l'hygiène du milieu;
- Coordinatrice au Cabinet du maire et à la direction générale;
- Directrice du Service des affaires juridiques et greffière;
- Directeur et trésorier, Régie incendie de L'alliance des Grandes-Seigneuries;
- Inspecteur – Surveillance du territoire, Régie intermunicipale de police Roussillon;

Les présentes nominations de chacun des membres du Conseil sur les divers comités ou organismes demeurent cependant conditionnelles à ce que ces derniers conservent leur poste au sein du Conseil municipal.

654-12-23

SIGNALISATIONS DIVERSES

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Service des affaires juridiques et greffe afin que les modifications suivantes soient apportées, le cas échéant, au règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique ou à tout autre règlement :

LOCALISATION	DESCRIPTION	DIRECTION
Intersection des rue Levasseur et Leduc	De modifier le texte suivant : EXCEPTÉ VÉHICULES AUTORISÉS PAR LA VILLE par le texte suivant : EXCEPTÉ CIRCULATION LOCALE SEULEMENT	



No de résolution
ou annotation

Intersection du chemin Saint-François-Xavier et de la montée Griffin	Ajout d'un arrêt	côté Est et côté Ouest
Intersection des rues Brossard et Boire	Ajout d'un arrêt	côté Nord et côté Sud
Croissant de l'Oseille	Ajout d'une interdiction de stationner aux extrémités du terre-plein	
Croissant de l'Oasis	Ajout d'une interdiction de stationner aux extrémités du terre-plein	
Croissant de l'Oranger	Ajout d'une interdiction de stationner aux extrémités du terre-plein	
Montée Saint-Régis	Stationnement autorisé entre les adresses civiques 116 au 160, montée Saint-Régis, sauf de part et d'autre des stationnements souterrains dont l'aire de stationnement est non autorisé et est identifié par des flèches directionnelles	côté Sud
Rang Saint-Régis Sud	Interdiction de stationner entre la montée Saint-Régis et l'autoroute 30	côté Nord et côté Sud
Rang Saint-Régis Nord	Interdiction de stationner entre la montée Saint-Régis et l'autoroute 30	côté Nord et côté Sud
Rue Saint-Roch débarcadère des autobus (devant l'école)	Modification des heures de stationnement interdit de 7 h à 15 h pour les prolonger de 7 h à 16 h	
Rue Livernois	Stationnement autorisé sur les deux (2) côtés de la rue	
Stationnement - Complexe aquatique	- Interdiction de stationner sur la partie longeant l'emprise électrique sur une distance de 120 mètres; - Ajouter deux (2) cases de stationnement pour personnes handicapées le long du bâtiment.	
Rues Montour, Morin et Sainte-Catherine	Intersection rues Montour et Morand, ajout d'un panneau interdisant de tourner à droite du 1 ^{er} septembre au 24 juin de 7 h 30 à 8 h. Débarcadère seulement.	
Intersection des rues Tougas et Toupin	Ajout d'un panneau d'arrêt	
Intersection montée Saint-Régis et rue Hébert	Retrait des panneaux interdisant les autobus	
Rue Léger	Ajouter une interdiction de s'immobiliser sur la rue Léger et retirer le débarcadère de 30 minutes pour le remplacer par débarcadère de 5 minutes, du côté pair entre les rues Sainte-Catherine et la rue	



No de résolution
ou annotation

	Lenoir (distance d'environ 86 m)	
Rue Renoir	Interdire le stationnement du côté pair du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril	
Rue du Grenadier	Interdire le stationnement du côté pair du 1 ^{er} novembre au 1 ^{er} avril	
Rue Rimbaud	Interdiction de stationner vers l'arrêt	
Rues du Genévrier et du Géranium	<p>Instauration de 2 vignettes par adresse permettant le stationnement sur rue pour les propriétaires et locataires des unités de logement suivants. Une vignette peut être prêtée à un visiteur au besoin, elle appartient au logement et non au propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 et 201 rue du Genévrier - 175, 195, 215, 235, 239, 243, 247, 248, 250, 251, 254 rue du Géranium <p>111 unités de logement au total.</p>	
Rue du Bassin	Retirer le stationnement permis du côté impair et remplacer par stationnement permis côté pair	
Montée des Bouleaux	Interdiction de stationnement du côté de la piste cyclable du 23 montée Bouleaux à la rue Circé à Delson	
Rue Capes	Interdiction de stationner du côté du parc des Citoyens du 15 mai au 31 août	
Rue Chanteclerc	Interdiction de stationner du côté du parc des Citoyens du 15 mai au 31 août	
Rue Cloutier	Interdiction de stationner du côté du parc des Citoyens du 15 mai au 31 août	
Intersection des rues Rimbaud et Wilfrid-Lamarque sur la rue Sainte-Catherine	Retrait du virage en U	
Intersection montée Saint-Régis et rang Saint-Régis Sud	Ajout d'un arrêt	
Intersection rang Saint-Régis Sud et rue du Grenadier	Ajout d'un arrêt	



No de résolution
ou annotation

GESTION EXTERNE :

655-12-23

AIDE FINANCIÈRE – RECONNAISSANCE ET SOUTIEN À L'EXCELLENCE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'excellence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière de 500 \$ à madame Charlie Rose, jeune athlète constantine faisant partie d'une équipe de gymnastes qui participera à la compétition internationale Brestyan's Las Vegas Invitational en février 2024.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-973.

656-12-23

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – ASSOCIATION D'ARTS VISUELS DU GRAND CHÂTEAUGUAY

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance reçue dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville reconnaissance officiellement l'organisme « Association d'arts visuels du Grand Châteauguay » à titre d'organisme associé.

657-12-23

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a remis à la Ville une copie de son budget 2024;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget 2024 de la Régie intermunicipale de police Roussillon montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 35 980 979 \$ et d'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant au montant de 7 506 060 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-210-00-951).

658-12-23

APPROBATION DU BUDGET 2024 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le budget de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'exercice financier 2024 et d'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à payer la quote-part provisoire pour l'année 2024 de la Ville de Saint-Constant à la CMM, laquelle a été établie à 581 417 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-190-00-953).

659-12-23

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon) a remis à la Ville une copie de son budget 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant à la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon) pour l'année 2024 au montant de 624 256 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-190-00-951).



No de résolution
ou annotation

660-12-23

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE (RAEBL)

CONSIDÉRANT que la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de Laprairie a remis à la Ville une copie de son budget 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget 2024 de la Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de Laprairie montrant des revenus et des dépenses de l'ordre de 11 729 250 \$ et d'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant au montant de 1 899 539,37 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-414-00-951).

661-12-23

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PROVISOIRE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint par intérim à payer la quote-part provisoire pour l'année 2024 de la Ville de Saint-Constant à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été établie à 2 530 623 \$.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-370-00-958).

662-12-23

APPROBATION – PROGRAMMATION PARTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 606-11-23

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique ou le directeur adjoint - Bureau de projets à déposer au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux version n°5.

La Ville de Saint-Constant atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 606-11-23.



No de résolution
ou annotation

DEMANDES DE LA VILLE :

663-12-23

APPROBATION DES DÉPENSES – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) - SANGUINET

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a pris connaissance des modalités d'applications du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les dépenses d'un montant de 10 920 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 (dossier RAA73839 – 67035 (16) – 20230808-014), conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



No de résolution
ou annotation

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

AUCUNE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des amendements budgétaires pour le mois de novembre 2023 produite par le Service des finances;
- Sommaire du budget au 30 novembre 2023 produit par le Service des finances;
- Liste d'embauches pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 novembre 2023 effectuées en vertu du règlement numéro 1589-18 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, signée par la directrice générale le 27 novembre 2023;
- Extrait du registre public des déclarations de réception de don, marque d'hospitalité ou autre avantage par une personne élue faites conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus, reçues depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, soit depuis le 13 décembre 2022;

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

AUCUNE

DEMANDES DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

664-12-23

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2023-00097 – 380, ROUTE 132, LOCAL 240

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de PIIA numéro 2023-00097 afin de faire approuver l'installation de deux (2) enseignes sur le bâtiment et d'une (1) enseigne sur le pylône pour le commerce situé au 380, Route 132, local 240;

CONSIDÉRANT les plans d'affichage de la compagnie Global Néon;

CONSIDÉRANT les documents A à C du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2023-00097 concernant le 380, Route 132, local 240, soit le lot 2 179 736 du cadastre du Québec, telle que déposée.

665-12-23

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2023-00109 – 210, RUE
SAINTE-CATHERINE, LOCAL 101

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de PIIA numéro 2023-00109 afin de faire approuver l'installation de deux (2) enseignes sur le bâtiment pour le commerce situé au 210, rue Sainte-Catherine, local 101;

CONSIDÉRANT les plans d'affichage de la compagnie Enseigne Plus;

CONSIDÉRANT les documents A et B du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2023-00109 concernant le 210, rue Sainte-Catherine, local 101, soit le lot 3 136 514 du cadastre du Québec, telle que déposée.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL :

AUCUNE

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

666-12-23

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION – DEMANDE DE
PPCMOI NUMÉRO 2023-00068 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) – 239, RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1536-17 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le requérant monsieur Jean-François Simoneau dépose une demande de PPCMOI qui vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'une habitation unifamiliale jumelée sur le lot 2 869 228 du cadastre du Québec qui est vacant depuis la démolition de la résidence portant le numéro civique 239, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire (dossier JPG-16193, minute 11844) et le plan d'implantation (dossier JPG-16193, minute 12170) préparés par l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Grondin et les plans de construction et d'aménagement paysager préparés par Bastiani Architecture;

CONSIDÉRANT que le lot 2 869 228 du cadastre du Québec sera subdivisé afin de créer les lots 6 582 138, 6 582 139 et 6 582 151 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande consiste de façon plus détaillée à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée (lot projeté 6 582 139 du cadastre du Québec au 239, rue Saint-Pierre) et la construction d'une habitation unifamiliale jumelée (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec au 1, rue de l'Église et lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec au 3, rue de l'Église);

CONSIDÉRANT que la profondeur du terrain actuel rend la propriété propice à un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT que la densification du site respecte le cadre bâti du secteur (densification douce);

CONSIDÉRANT que le projet introduit une nouvelle architecture dans le secteur qui s'harmonise avec les bâtiments existants au niveau des formes et au niveau des matériaux de revêtement utilisés;

CONSIDÉRANT que les dimensions des lots projetés sont de faible dimension, mais permettent l'aménagement de cour adéquate pour les usages projetés;

CONSIDÉRANT que la surlargeur de l'emprise gazonnée sur la rue de l'Église atténue l'impact du faible recul des bâtiments par rapport à la ligne avant;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de remplacer un (1) des lilas japonais dans la cour avant des lots projetés par un (1) arbre de grand déploiement (chêne, érable, etc.);

CONSIDÉRANT que la demande de PPCMOI respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation de PPCMOI numéro 2023-00068 faite par monsieur Jean-François Simoneau, concernant le lot 2 869 228 (lots projetés 6 582 138, 6 582 139 et 6 582 151 du cadastre du Québec), soit le 239, rue Saint-Pierre, selon les conditions suivantes :

- Que chaque terrain comporte un arbre à grand déploiement (chênes, érable, etc.) dans la cour avant;
- Que les ouvertures (portes et fenêtres) des bâtiments soient de couleur blanche.

Les éléments dérogatoires au règlement de zonage numéro 1528-17 suivants de la demande sont donc approuvés et autorisés, sous réserve de la suite des procédures :

Habitation unifamiliale isolée (lot projeté 6 582 139 du cadastre du Québec) :

- Que la somme des marges latérales soit de 4,01 mètres;
- Que la marge arrière soit de 5,77 mètres;
- Que le lot comporte une largeur de 13,32 mètres, une profondeur de 19,02 mètres et une superficie de 275 mètres carrés;
- Que la marge avant secondaire soit de 2 mètres;
- Que le garage privé intégré soit à une distance de 2 mètres de la ligne avant secondaire et qu'il soit à une distance de 5,77 mètres de la ligne arrière et à une distance de 2 mètres de la ligne avant secondaire;
- Que la demande de permis de construction du bâtiment ne soit pas assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;

Habitation unifamiliale jumelée (lots projetés 6 582 138 et 6 582 151 du cadastre du Québec) :

- Que la construction d'une habitation unifamiliale jumelée soit autorisée;
- Que la marge avant soit de 2 mètres (lots projetés 6 582 138 et 6 582 151 du cadastre du Québec), les marges latérales gauche (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec) et droite (lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec) soit de 0 mètre, la marge arrière soit de 2,08 mètres (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec) et 2,23 mètres (lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec);
- Qu'une profondeur de 13,32 mètres (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec) et de 13,45 mètres (lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec) soit autorisée;
- Qu'une superficie de 220 mètres carrés (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec) et 267,3 mètres (lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec) soit autorisée;
- Que le bâtiment principal et le garage intégré projetés (lot projeté 6 582 138 du cadastre du Québec) soit implanté à 0 mètre de la ligne latérale gauche;
- Que le garage privé intégré (lot projeté 6 582 151 du cadastre du Québec) soit à une distance de 2 mètres de la ligne avant;



No de résolution
ou annotation

- Que les demandes de permis de construction des bâtiments (lots projetés 6 582 138 et 6 582 151 du cadastre du Québec) ne soient pas assujetties au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;

Que la présente autorisation ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tous permis, certificats d'autorisation, approbations ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

De mandater le Service des affaires juridiques et du greffe pour que les démarches nécessaires soient entreprises afin qu'il soit tenu, une consultation publique à l'égard de ce projet.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

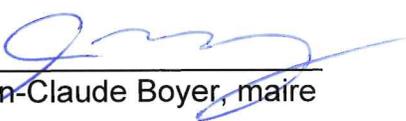
Il est par la suite procédé à une période de questions.

667-12-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	28 613
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	9 917 500 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	13 415 205 \$
Total des investissements à réaliser	23 332 705 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	716 695 \$	716 695 \$
2021-2022	0 \$	1 217 040 \$	1 217 040 \$
2022-2023	0 \$	627 089 \$	627 089 \$
2023-2024	0 \$	2 960 596 \$	2 960 596 \$
2024-2025	215 000 \$	0 \$	215 000 \$
Total	215 000 \$	5 521 420 \$	5 736 420 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	29 488 \$	29 488 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	100 000 \$	0 \$	100 000 \$
Total	100 000 \$	29 488 \$	129 488 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	1 108 757 \$	1 108 757 \$
2021-2022	0 \$	1 542 245 \$	1 542 245 \$
2022-2023	0 \$	423 244 \$	423 244 \$
2023-2024	0 \$	668 921 \$	668 921 \$
2024-2025	1 123 089 \$	0 \$	1 123 089 \$
Total	1 123 089 \$	3 743 167 \$	4 866 256 \$



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Saint-Constant (67035)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2019-2024

N° de dossier : 1167035

N° de version : !

État du dossier : Correction

Date de transmission : 2023-11-23

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	1 041 423 \$	1 041 423 \$
2022-2023	0 \$	1 641 618 \$	1 641 618 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	2 683 041 \$	2 683 041 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	29 488 \$	29 488 \$
2020-2021	0 \$	1 825 452 \$	1 825 452 \$
2021-2022	0 \$	3 800 708 \$	3 800 708 \$
2022-2023	0 \$	2 691 951 \$	2 691 951 \$
2023-2024	0 \$	3 629 517 \$	3 629 517 \$
2024-2025	1 438 089 \$	0 \$	1 438 089 \$
Total	1 438 089 \$	11 977 116 \$	13 415 205 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	13 415 205 \$
Montant de la contribution gouvernementale	13 415 205 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025				
1	Prolongement des services sur la Montée Saint-Régis	Entre le boulevard Monchamp et la rue Sainte-Catherine	0 \$	610 144 \$	1 192 741 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 802 885 \$	La Ville prévoit également le prolongement du réseau d'égout pluvial sur une longueur de ± 1.5 Km ce qui représente ± 37 nouvelles résidences desservies
2	Prolongement des services sur le rang Saint-Régis Sud	Entre la montée Saint-Régis et l'autoroute 30	0 \$	0 \$	0 \$	627 089 \$	236 938 \$	0 \$	0 \$	0 \$	864 027 \$	Prolongement du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire.
3	Prolongement des services et reconstruction de la chaussée- Croissant Sainte-Catherine	Croissant sainte-catherine (no 273 à no 205) Tronçon intégré 50044	0 \$	38 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	38 000 \$	Suite du projet approuvé dans la TECQ 2014-2018 (2ieme couche de pavage, inspection et nettoyage de l'égout sanitaire ainsi que remise en état des lieux)
4	Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le Chemin Saint-ignace, la montée Griffin et la rue Tremblay	Entre la rue Lessard et la montée Griffin	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 723 658 \$	215 000 \$	0 \$	0 \$	2 938 658 \$	Également remp de la conduite d'aq sur la mtée Griffin (tronçon #30900 L=277m) et sur Saint-ignace (tronçons #30850 à 30820-A) . Reprofilage fossés sur Saint-ignace et modification réseau drainage existant sur la mtée Griffin. Réf de la chaussée.
5	Prolongement des services sur le chemin Petit Saint-Régis Sud	Entre la 5e avenue et la voie ferrée	0 \$	68 551 \$	24 299 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	92 850 \$	Prolongement des services sur le chemin Petit Saint-Régis Sud (sanitaire et aqueduc) et réfection de la chaussée.
Sous-totaux par type												
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	610 144 \$	1 192 741 \$	627 089 \$	2 960 596 \$	215 000 \$	0 \$	0 \$	5 605 570 \$	
Distribution de l'eau potable			0 \$	106 551 \$	24 299 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	130 850 \$	



État du dossier : Correction

Date de transmission : 2023-11-23

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
		Total	0 \$	716 695 \$	1 217 040 \$	627 089 \$	2 960 596 \$	215 000 \$	5 736 420 \$	



Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire	
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
1	Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées	L'ensemble de la Ville	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	100 000 \$	Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
	Plan de gestion des débordements	Ville de Saint-Constant	29 488 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	29 488 \$	
	Sous-totaux par type										
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		29 488 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	129 488 \$	
	Total		29 488 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$	129 488 \$	

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Total	Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025			
1	Reconstruction de la rue Lucerne	Entre les rues Lautrec et Sainte-Catherine	Collecte	417	1	0 \$	431 908 \$	234 623 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	666 531 \$	Exécution de travaux de réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire et réfection de la chaussée. Tronçons #20470, #20480 et #20490.
2	Reconstruction de la 4e avenue	Entre les rues de la Mairie et Côte-Plaisance	Distribution	204	1	0 \$	0 \$	335 920 \$	149 114 \$	0 \$	0 \$	0 \$	485 034 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur les tronçons #31560, #31570 et #50029. Construction d'un égout pluvial conventionnel.
3	Reconstruction de la 5e avenue	Entre le chemin du petit Saint-Régis Sud et la 4e avenue	Distribution	512	1	0 \$	676 849 \$	184 666 \$	18 485 \$	0 \$	0 \$	0 \$	880 000 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur les tronçons #31820, #40550 et #50001.
4	Reconstruction de la 6e avenue	Entre la 4e avenue et la 7e avenue	Distribution	331	1	0 \$	0 \$	614 693 \$	225 033 \$	0 \$	0 \$	0 \$	839 726 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur le tronçon #31830. Construction d'un égout pluvial conventionnel.

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total	
5	Reconstruction de la 7e avenue	Entre la 5e avenue et la 6e avenue	Distribution	80	1	0 \$	0 \$	172 343 \$	30 612 \$	0 \$	0 \$	202 955 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur le tronçon #31810. Construction d'un égout pluvial conventionnel.
6	Reconstruction de la rue Laval	Entre Léger et Liège	Collecte	192	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	668 921 \$	35 000 \$	703 921 \$	Exécution de travaux de réhabilitation ponctuelle de l'égout sanitaire et réfection de la chaussée. Tronçon #20370. Construction d'un égout pluvial conventionnel.
9	Reconstruction de la 2e avenue	Entre Mairie et Côte Plaisance	Distribution	184	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	534 546 \$	534 546 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur le tronçon #31640. Construction d'un égout pluvial conventionnel.
10	Reconstruction de la 3e avenue	Entre Mairie et Côte Plaisance	Distribution	184	1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	553 543 \$	553 543 \$	Remplacement de la conduite d'aqueduc en fonte grise et réfection de la chaussée sur le tronçon #31650. Construction d'un égout pluvial conventionnel.
			Sous-totaux par type										
			Collecte	609	2	0 \$	431 908 \$	234 623 \$	0 \$	668 921 \$	35 000 \$	1 370 452 \$	

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
			Distribution	1 495	6	0 \$	676 849 \$	1 307 622 \$	423 244 \$	0 \$	1 088 089 \$	3 495 804 \$	
	Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		Total			0 \$	1 108 757 \$	1 542 245 \$	423 244 \$	668 921 \$	1 123 089 \$	4 866 256 \$	



Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire		
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total			
1	*Construction d'un toit pour la patinoire extérieure réfrigérée	296 Rue Sainte-Catherine-Base de plein air- Saint-Constant	0 \$	0 \$	750 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	750 000 \$	
2	*Pavillon jeunesse	160 boulevard Monchamp	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	
3	*Bâtiment de service au lac des Fées	Rue Sainte-Catherine	0 \$	0 \$	291 423 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	291 423 \$	
4	*Construction d'un bâtiment de service à la base de plein air	Rue Wilfrid-Lamarche	0 \$	0 \$	0 \$	641 618 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	641 618 \$	
Sous-totaux par type												
Infrastructures communautaires			0 \$	0 \$	291 423 \$	1 641 618 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 933 041 \$	
Infrastructures sportives / récréatives			0 \$	0 \$	750 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	750 000 \$	
Total			0 \$	0 \$	1 041 423 \$	1 641 618 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 683 041 \$	

Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ